

Chaleur renouvelable

Choisissez un chauffage respectueux de l'environnement et recevez une prime !



RÉPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

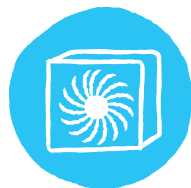


SIG - éco21 et l'État de Genève s'associent pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments genevois et accroître le développement des énergies renouvelables. Avec la plateforme commune « **GEnergie2050** », vous accédez facilement aux divers subventions, solutions et conseils.

Deux solutions de chaleur renouvelable

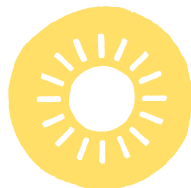
Durables, fiables et économiques, elles vous permettent de réduire vos émissions de CO₂.

Pompe à chaleur air/eau ou sol/eau



Chaleur issue
du sol ou de l'air.

Panneaux solaires thermiques



Chaleur issue
des rayonnements
solaires.

Bénéficiez d'une subvention et d'un réseau de partenaires agréés SIG.

Aide financière offerte: une opportunité à saisir!

Pour le remplacement de votre installation par un chauffage de source renouvelable, vous recevez une participation à votre investissement proportionnelle à la puissance installée.

L'expertise des installateurs-chauffagistes agréés SIG

Un réseau de partenaires se tient à votre disposition pour vous aider à choisir l'installation de chauffage favorable à l'environnement, la plus adaptée à vos besoins.

Quels avantages vous offrent ces solutions ?

- Vous **diminuez vos charges** liées au chauffage pendant plus de 20 ans.
- **100 % des investissements** sont **déductibles** de votre revenu imposable.
- Vous avez la garantie d'un **système de chauffage et d'eau chaude performant et respectueux de l'environnement**.
- Vous **augmentez la valeur immobilière** de votre maison.

Investissez aujourd'hui pour économiser demain

En choisissant une installation de chaleur renouvelable, vous réduisez vos coûts de chauffage sur le long terme.

Comparaison des investissements moyens (maison de 200 m ²):	Mazout		Pompe à chaleur (air/eau)
Investissement brut	19 000 CHF		38 500 CHF
- Subvention offerte à l'investissement (~10 %)	0 CHF		- 7 000 CHF
- Rabais d'impôt estimé (~20 %)	- 3 800 CHF		- 6 300 CHF
= Investissement net	= 15 200 CHF		= 25 200 CHF
Amortissement de l'investissement sur 20 ans	760 CHF/an		1 260 CHF/an
+ Coût de l'énergie	+ 2 500 CHF/an	-28 % →	+ 1 800 CHF/an
+ Frais d'entretien	+ 700 CHF/an	-57 % →	+ 300 CHF/an
= Total annuel	= 3 960 CHF/an	-15 % →	= 3 360 CHF/an

Les chiffres présentés ont une valeur indicative, le montant exact de votre subvention sera calculé par un chauffagiste agréé SIG.

Comment bénéficier de la subvention Chaleur renouvelable ?

- 1** Vous demandez **un devis** à un ou plusieurs chauffagistes* agréés SIG - éco21.
- 2** Il établit un devis et **estime le montant** de la subvention.
- 3** Vous choisissez l'offre et **validez le devis** auprès de votre installateur - chauffagiste.
- 4** Vous **remettez une copie de ce devis à SIG-éco21**.
Un professionnel agréé complète avec vous les informations nécessaires à la demande de subvention, et **dépose cette demande**.
- 5** Vous recevez confirmation de l'acceptation de votre demande.
- 6** **À la mise en service de votre installation**, vous recevez le montant de votre subvention.

* L'entreprise doit répondre aux critères suivants : intégrité sociale, fiscale, et convention collective de travail « installateur en chauffage » signée.

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur
www.sig-eco21.ch/chaleur-renouvelable**

SIG – éco21
Case postale 2777 - 1211 Genève 2
0844 21 00 21



La solution Chaleur renouvelable est soutenue par **Le Programme Bâtiments**

